

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2026

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX :

Lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h - 13 h à 17 h

CONGÉS ET FERMETURES :

Mercredi 24 juin

Mercredi 1^{er} juillet

Du 27 au 31 juillet

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

7 juillet à 20 h

11 août à 20 h

Les séances sont enregistrées et sont disponibles le lendemain sur la chaîne YouTube et sur notre site Internet.

NOUVEAU Infolettre de la Municipalité

Êtes-vous
inscrit(e)?



→ inscrivez-vous dès maintenant !

Collecte de sang

LUNDI 13 JUILLET

13 h à 19 h 30

Centre communautaire

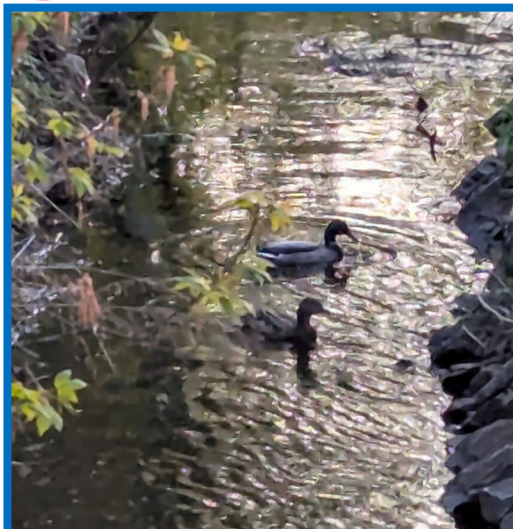


MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD



Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264



AVIS DE RECHERCHE

LE COMITÉ DE SAINT-ÉDOUARD EN
FÊTE EST À LA RECHERCHE DE
BÉNÉVOLES POUR L'ÉVÉNEMENT DU
8 AOÛT 2026 !

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR
CONTRIBUER AU SUCCÈS DE CETTE
JOURNÉE FESTIVE!



LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME D'ÉDUCATION
INTERNATIONALE (PEI) SONT ÉGALEMENT LES
BIENVENUS.

INTÉRESSÉ(E) À EMBARQUER DANS L'AVENTURE?
CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT!

450 454-6333, poste 28

LOISIRS@SAINTEDOUARD.CA



INFORMATIONS

 APPEL D'URGENCE 	APPEL NON URGENT 
Témoin ou victime d'une situation d'urgence qui menace votre sécurité, celle des autres, vos biens ou l'environnement? Composez le 911!   Visionnez notre vidéo explicative	Besoin de joindre la Sûreté du Québec pour une situation non urgente ? Communiquez avec votre POSTE! 450 245-0666 À compter du 1 ^{er} juin 2026, les lignes 310-4141 et *4141 seront graduellement désactivées.

LE 211 : UNE PORTE D'ENTRÉE VERS LES RESSOURCES DE VOTRE COMMUNAUTÉ

Connaissez-vous le service **211**? Il est accessible gratuitement et en tout temps. Le **211** est un service d'information et de référence qui permet de **trouver rapidement des ressources communautaires, publiques et parapubliques près de chez vous.**

Que vous cherchiez de l'aide pour des besoins alimentaires, du soutien en santé mentale, des services pour les aînés, du logement, du bénévolat ou encore des activités communautaires, le **211** vous dirige vers les bonnes ressources, simplement et efficacement.

Vous pouvez joindre le service en composant le **2-1-1**, en visitant le site Internet 211qc.ca ou par clavardage. Vous bénéficiez d'un service confidentiel, bilingue et offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le 211 s'adresse à tous : citoyens, organismes et intervenants. N'hésitez pas à utiliser ce service et à en parler autour de vous. Une simple démarche peut faire toute la différence!



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'été est à nos portes. Je tiens à féliciter tous les élèves et étudiants qui ont franchi une étape importante cette année. Bravo pour vos efforts et votre persévérance. Je souhaite également à toute la population une bonne fête nationale du Québec ainsi qu'une bonne fête du Canada. Profitez pleinement de ces moments avec vos proches.



Qui dit été, dit saison des festivals! Cette année encore, Saint-Édouard en fête revient avec une programmation renouvelée et remplie de belles surprises. L'événement se tiendra le 8 août prochain, dès 13 h, au parc des Loisirs. Plusieurs activités et moments rassembleurs vous y attendent. Les entreprises qui souhaitent appuyer leur communauté peuvent encore participer à la grille de commandites. N'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité si vous désirez faire partie de la fête.

Plusieurs événements auront également lieu au cours des prochaines semaines à Saint-Édouard, dont une activité de yoga gratuite et ouverte à tous dans le cadre du solstice d'été, le 21 juin, au parc des Loisirs. Le 27 juin, au centre communautaire, notre FADOQ célébrera ses 55 ans. Félicitations à tout le conseil d'administration pour l'organisation de cet événement, qui affiche déjà complet.

Au parc des Loisirs, les filets de pickleball et de basketball seront installés, prochainement. De plus, un parc de planche à roulettes sera aménagé à l'arrière du chalet des loisirs au cours de l'été. Il s'agit d'un ajout important pour nos jeunes et pour la vitalité de nos installations récréatives.

Je souhaite souligner l'arrivée de notre nouvelle coordonnatrice aux loisirs et activités communautaires, Valérie Laverdière, qui s'est jointe à notre équipe le 19 mai dernier. Bienvenue parmi nous, Valérie, et merci d'avoir choisi de contribuer au dynamisme de notre municipalité.

Je tiens également à remercier Sophie Lachapelle pour sa contribution des trois dernières années à la barre du Service des loisirs. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouveaux projets.

Du côté du Service des travaux publics, je vous invite à demeurer prudents lors de vos déplacements aux abords des chantiers. Nos équipes sont à l'œuvre depuis plusieurs semaines afin d'assurer l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures. Elles utilisent, notamment, notre nouvelle benne à asphalte chaud, un équipement qui facilite les réparations de pavage et permet d'intervenir plus efficacement.

En terminant, j'invite tous les citoyens à s'abonner à notre nouvelle infolettre afin d'avoir les dernières mises à jour municipales.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, rempli de moments agréables, de rencontres et de fierté pour notre milieu.

Bon été à tous!

Alexandre Bastien

Maire



ÉCOCENTRES

Voici l'horaire par site. Visitez-le compo.qc.ca/ecocentres avant de vous déplacer pour connaître les règles d'accès et matières admissibles.

	Dim.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Iberville		8h à 16h	8h à 16h			8h à 16h	9h à 16h
Saint-Luc			8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	8h à 16h	9h à 16h
Lacolle						8h à 16h	9h à 16h
Saint-Rémi*				10h à 18h			9h à 16h

**entrepreneurs non admis à l'écocentre Saint-Rémi*

CALENDRIER DES COLLECTES

JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	4						
7	8	9	10	11	12	13		5	6	7	8	9	10	11		3	4	5	6	7
14	15	16	17	18	19	20		12	13	14	15	16	17	18		10	11	12	13	14
21	22	23	24	25	26	27		19	20	21	22	23	24	25		17	18	19	20	21
28	29	30						26	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28
																				1/8

DÉMÉNAGEMENTS

En cette période propice aux déménagements et aux grands ménages, voici quelques conseils pour la gestion écologique des déchets.

- L'application [Compo Collectes](#) est un outil indispensable pour avoir accès au calendrier de collectes rapidement et recevoir des notifications avant la collecte. En complément à *Compo Collectes*, utiliser l'application [Ça va où?](#) de RECYC-QUÉBEC permet de connaître la bonne destination pour chaque matière à disposer.
- Le [bac de matières recyclables](#) et le [bac brun](#) ne doivent pas être déménagés. Ils sont assignés à l'adresse.
- Le [bac à ordures](#) sur roues avec prise européenne, de couleur verte (de préférence) ou noire, est obligatoire pour la collecte des déchets. Il est la propriété de celui qui l'achète.

Pour plus d'informations : ☎ 450 347-0299

GROS REBUTS

SACHEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE

NON VALORISABLES
Collectés 1 fois par mois

Divan, fauteuil, pouf, chaise d'ordinateur, matelas et sommier, tapis et toile roulés, meuble rembourré ou fait de textile

VALORISABLES
À apporter dans un écocentre

Meuble (sans rembourrage ni tissus), télévision, ordinateur, matériaux de construction, toilette, douche, électroménager, branches et bûches (non collectés en bordure de rue)

Pour en savoir plus : compo.qc.ca ou 450 347-0299

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION INCENDIE

PERMIS DE BRÛLAGE, COMMENT FAIRE?

Veuillez remplir une demande de permis sur le site Internet de la MRC des Jardins-de-Napierville (mrcjardinsdenapierville.ca) et la transmettre par courriel à preventionniste@mrcjdn.ca.

Aucun brûlage ne peut être effectué tant que la demande n'a pas été analysée, approuvée et autorisée par le Service de prévention des incendies. Le demandeur doit obligatoirement attendre de recevoir l'approbation de sa demande de permis de brûlage avant de procéder.



INDICE DE DANGER DE LA SOPFEU

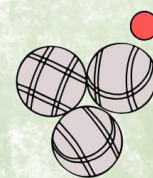
Pour connaître l'indice de danger d'incendie et les restrictions en vigueur dans votre secteur, consultez le site Internet de la SOPFEU. Vérifiez régulièrement les avis pour votre sécurité.



FADOQ ST-ÉDOUARD

LE TERRAIN DE PÉTANQUE EST À VOTRE
DISPOSITION AU PARC DES LOISIRS
4, RUE DU PARC

•
VENEZ PROFITER D'UN MOMENT
AGRÉABLE ENTRE AMIS, EN
FAMILLE OU ENTRE VOISINS



**Passez un bel été et profitez-en pleinement en
toute prudence!**

Nous avons déjà hâte de vous retrouver à la fin
août pour notre épluchette de maïs et hot-dogs.

La date officielle sera annoncée prochainement.



Pierrette Raymond



Vous envisagez de modifier le relief de votre terrain, de niveler une surface pour un futur aménagement paysager ou d'améliorer le potentiel de votre terre agricole? C'est un beau projet qui mérite d'être réalisé dans les règles de l'art!

À la Municipalité de Saint-Édouard, nous tenons à préserver la beauté de notre paysage et la qualité de notre environnement. C'est pourquoi les travaux de remblai et de déblai sont encadrés par des normes simples et efficaces.

Voici l'essentiel à savoir pour réussir votre projet du premier coup.

Quand un permis est-il nécessaire?

Pour votre protection et celle de la collectivité, l'obtention d'un certificat d'autorisation est obligatoire dans les cas suivants :

- Dès que les travaux de remblai ou de déblai affectent une superficie de plus de 150 mètres carrés.
- Pour tout travail de remblai à des fins agricoles.
- Pour les remblais de plus de 300 m² à l'intérieur des îlots déstructurés, ou de plus de 500 m² dans le noyau villageois (ces projets sont également assujettis au Règlement sur les usages conditionnels).

Note : Les travaux de remblai non justifiés dans une perspective de mise en valeur d'une terre agricole sont strictement interdits en zone agricole.

Les règles d'or des matériaux

Pour protéger nos sols et nos nappes phréatiques, la nature des matériaux utilisés est strictement contrôlée.

Sont autorisés : le sable, le gravier ou tout matériau inerte et non polluant de même nature.

Sont strictement interdits : les matériaux de construction secs (béton, asphalte, bordures), le bois, les déchets ou tout matériau susceptible de polluer l'environnement.

Pourquoi obtenir un permis est essentiel?

Obtenir un certificat d'autorisation n'est pas une simple formalité administrative, c'est une garantie de succès pour votre projet. Voici les avantages concrets pour vous :

1. **La tranquillité d'esprit** : en validant votre projet avec la Municipalité, vous vous assurez que votre aménagement respecte les pentes naturelles, le drainage des eaux et les normes environnementales. Vous évitez ainsi les problèmes d'inondation ou d'érosion futurs.
2. **La protection de la valeur de votre propriété** : un terrain remblayé selon les normes, avec des matériaux propres et un aménagement paysager réussi, est un atout majeur pour la revente de votre propriété.
3. **Évitez des stress inutiles** : démarrer des travaux sans permis entraîne automatiquement des amendes potentielles et l'obligation coûteuse de devoir tout défaire en cas de non-conformité.
4. **Récupérez votre dépôt** : Lors de votre demande, un dépôt de garantie est exigé (200 \$ en zone urbaine ou 2 000 \$ en zone agricole). Ce montant vous est intégralement remboursé dès la fin des travaux, après qu'une inspection (accompagnée de photos) a confirmé que tout est conforme au permis et aux lois environnementales.

Les étapes simples pour un projet réussi

1. **Consultez-nous** : avant de commander vos matériaux, passez à la Municipalité ou appelez-nous. Nous vous guiderons sur les documents nécessaires (plan de localisation, description des matériaux, etc.).
2. **L'expertise au besoin** : Pour les projets agricoles ou complexes, un rapport signé par un agronome ou une caractérisation du sol peut être demandé. C'est un gage de qualité qui assure la mise en valeur réelle de votre terre.
3. **Réalisez les travaux** : utilisez uniquement les matériaux approuvés et assurez-vous de contrôler l'érosion et l'écoulement naturel de l'eau.
4. **Embellissez le tout** : la réglementation exige que tout terrain ayant fait l'objet de remblai soit aménagé (engazonné, planté) dans les 12 mois suivant l'émission du certificat.
5. **Récupérez votre dépôt** : invitez le fonctionnaire désigné à constater la conformité des travaux pour obtenir le remboursement de votre dépôt.
6. **Approbation du conseil** : une autorisation par résolution du conseil est généralement requise. Il est conseillé de prévoir les délais nécessaires, ce qui constitue un gage de succès!

Une question? Nous sommes là pour vous aider!

Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions.

Un projet bien planifié est un projet réussi! Ensemble, préservons la beauté et la qualité de notre environnement à Saint-Édouard!

Service de l'urbanisme

 450 450-6333, poste 23  urbanisme@saintedouard.ca

VENTE ITINÉRANTE INTERDITE POUR CERTAINS PRODUITS ET SERVICES

Un commerçant fait du porte-à-porte? Ou il se présente à votre domicile après avoir pris contact avec vous pour demander l'autorisation de passer? Attention!

Il est interdit aux commerçants itinérants de vous solliciter pour vous vendre certains produits et services, incluant tout ce qui est en lien avec ceux-ci :

- le chauffage et la climatisation ;
- les travaux de décontamination ou d'isolation ;
- le financement ou la location à long terme.

Pourquoi ces interdictions? Certains vendaient leurs biens trop chers ou mettaient de la pression sur les consommateurs. D'autres leur promettaient des économies d'énergie exagérées ou tentaient de leur faire peur pour les inciter à entreprendre des rénovations.

La page [Québec.ca/vente-itinerante](https://quebec.ca/vente-itinerante) présente les situations dans lesquelles il importe de demeurer prudent.

Informez vos proches!



Scannez pour en savoir plus

ENTRETIEN DES TERRAINS – NOUVELLE RÈGLE À CONNAÎTRE

Afin de garder un milieu de vie propre et sécuritaire, la Municipalité rappelle que les citoyens doivent désormais entretenir la portion de terrain située entre leur propriété et la rue (appelée « emprise municipale »).

☒ Ce que cela implique :

- Tondre le gazon
- Entretenir les végétaux
- Garder l'endroit propre et sans nuisance

IMPORTANT :

En zone rurale (hors périmètre urbain) : Si un fossé ou un cours d'eau sépare votre terrain de la route, vous n'êtes généralement **pas responsable** de l'entretien de cette bande.



LOISIRS ET CULTURE

NOS BACS À JARDINS SONT PRÊTS POUR LA SAISON 2026!

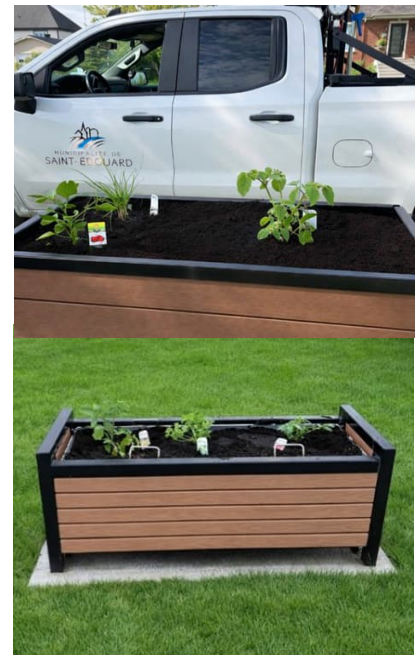
Les légumes ont officiellement été plantés dans nos bacs communautaires pour la saison estivale 2026.

Vous pourrez les retrouver aux endroits suivants :

- Parc Derome
- Hôtel de ville
- Parc de la rue Thibert
- Bibliothèque
- Parc de la rue du Parc

Au courant de la saison, les citoyens pourront venir récolter et profiter des légumes lorsque ceux-ci seront prêts.

Merci de contribuer au respect et à la beauté de nos parcs municipaux.



PARC DE PLANCHE À ROULETTES ÉPHÉMÈRE

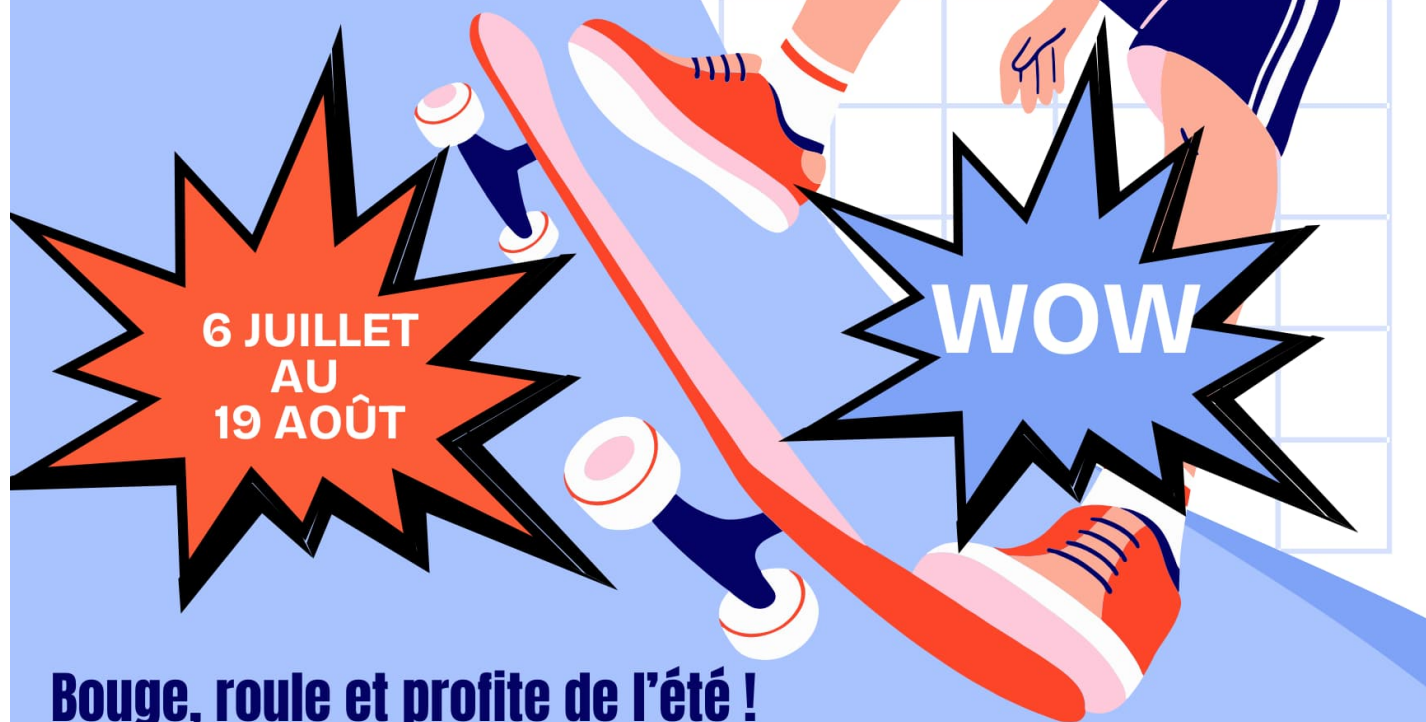
La Municipalité a récemment fait l'acquisition de modules mobiles pour le plaisir des enfants!

En collaboration avec l'école de Saint-Édouard, quelques modules seront installés dans le stationnement derrière le chalet des Loisirs du 6 juillet au 19 août 2026. Ils seront accessibles tout au long de la période estivale afin que tous puissent en profiter pleinement.

 70, rue de l'École, Saint-Édouard (Québec) J0L 1Y0



Parc de planche à roulettes *Éphémère*



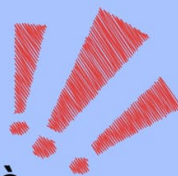
6 JUILLET
AU
19 AOÛT

WOW

Bouge, roule et profite de l'été !



Le port du casque est obligatoire
pour tous les utilisateurs de la zone à
roulettes.



PROGRAMMATION ÉTÉ 2026 

YOGA EXTÉRIEUR

- 7 séances - 84 \$ + taxes
- Les lundis du 20 juillet au 31 août 2026
- 19 h 15 à 20 h 15

Période d'inscription du
6 au 16 juillet 2026 :
Hôtel de ville - Qidigo



Une belle occasion de prendre soin de soi dans une ambiance calme et conviviale.
Apportez votre tapis de yoga et votre bouteille d'eau!



JOURNÉE INTERNATIONALE DU YOGA - SOLSTICE D'ÉTÉ 2026

La Municipalité de Saint-Édouard vous invite à la 2^e édition de cette matinée dédiée au bien-être et à la santé, le **dimanche 21 juin 2026, de 9 h à midi**.

En collaboration avec Estelle Gagné, fondatrice d'Espace M Yoga, venez célébrer l'arrivée de l'été dans une ambiance conviviale et rassembleuse. Une séance de yoga ouverte à tous aura lieu vers 10 h — apportez simplement votre tapis!



Des commerçants santé et bien-être seront également sur place pour vous faire découvrir leurs produits et services.



Activité gratuite et sans inscription



Lieu : 4, rue du Parc, Saint-Édouard (Québec) J0L 1Y0



Invitez vos amis et votre famille!

BIBLIOTHÈQUE SAINT-ÉDOUARD

📍 405B, montée Lussier
Saint-Édouard J0L 1Y0

☎ 450 454-6333, poste 26

✉ biblio@saintedouard.ca

Heures d'ouverture



MARDI 13 H À 16 H
MERCREDI 18H À 20 H
JEUDI 18 H À 20 H

FERMETURES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Mercredi 24 juin
- Mercredi 1^{er} juillet
- Du 27 au 31 juillet

DERNIER ÉCHANGE DE LIVRES :

6 mai 2026 (pastille turquoise)

CLUB DE LECTURE TD

📅 23 juin au 20 août 2026

- * Activité gratuite
- * Pour les enfants
- * Encourageons la lecture d'été!

Prix de participation

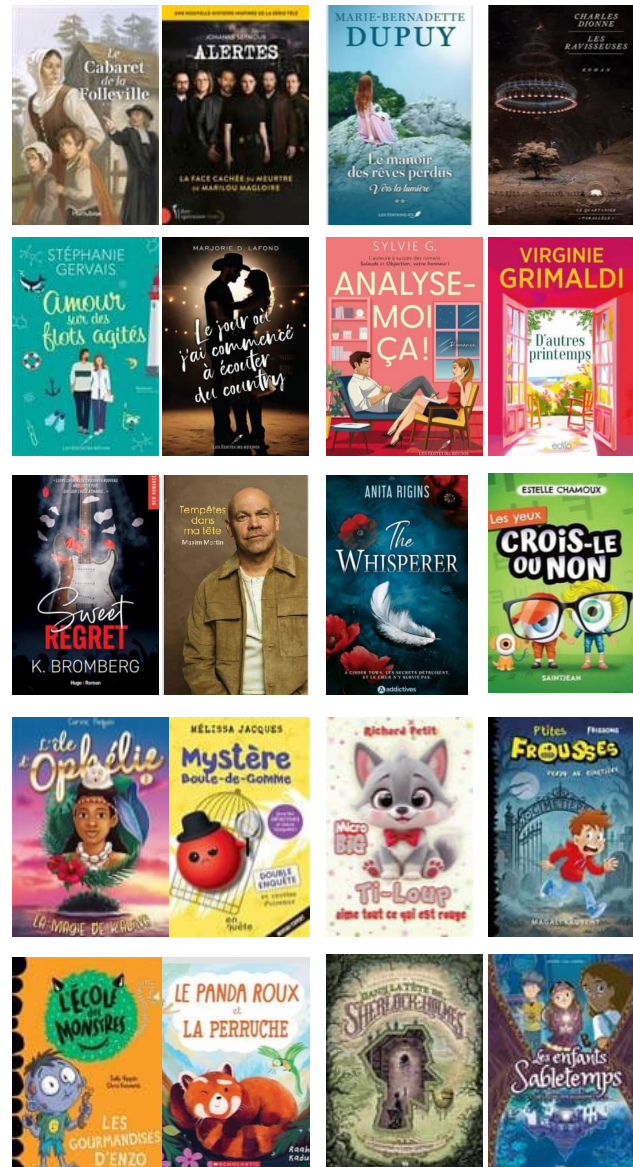
Des coupons seront remis pour les livres lus **au niveau de lecture approprié pour l'enfant**. Ces coupons permettront de participer à **des tirages** au cours de l'été.

SERVICES OFFERTS

- * Abonnement gratuit aux résidents de Saint-Édouard
- * Location de jeux et casse-têtes
- * Livres, livres numérique, revues



NOUVEAUTÉS DU MOIS.





présentateur officiel de

Saint-Édouard

EN
FÊTE

Parc des Loisirs - 4, rue du Parc

Bienvenue à tous!

SAMEDI

8 AOÛT

13h à 22h

Spectacle

ROADTRIP

Entrée
GRATUITE



MERCI à nos commanditaires



PRO **ingredients**



Ferme EDPA Durivage

Quincaillerie Sherrington Inc.

Madame Carole Mallette, Députée
Circonscription de Huntingdon

Les maraîchers Bec Sucre

Excavation R Lécuyer & Fils Inc. | Groupe Sanico | Les Entreprises Fbdl Inc.



BON ÉTÉ À TOUS ET FÉLICITATIONS À NOS FINISSANTS!

Alors que l'année scolaire se termine, nous souhaitons à tous un excellent congé estival. Que l'été soit synonyme de repos, de joie et de découvertes !

